

DÉLIBERATION n°2025-19 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 18/11/2025

En exercice : 16

Présents : 12

Le quorum est atteint

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Présents :

Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Jean-Pascal FLAUDER, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Marie-Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, René TRIPOTZ.

Excusés ayant donné pouvoir :

Monique MORIAUD donne pouvoir à Sylvie COILLARD ;

Nicole CIMETIERE donne pouvoir à Madeleine MINOT.

Excusés : Jean-Paul GASQUET.

Absents : Laura MARGAND, Christiane DUCLOS.

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA.

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON.

Projet de sensibilisation au Babysitting

Madame Marie-Claude CATALA rappelle aux membres du CCAS qu'il est proposé d'organiser une deuxième session de « formation – sensibilisation » au babysitting pour les jeunes de 15 à 18 ans, sous l'égide du CCAS.

La formation comprendrait une dimension de sécurité (gestes de premiers secours) et un apport de connaissance du jeune enfant (repas, développement moteur, importance de donner des repères et un cadre, change...).

Le devis de la prestation est présenté en séance, et il convient également de créer un tarif pour la participation à cette formation.

Le devis présenté de Madame Laëtitia Péchard, HORIZON FORMA'PREV résidant sur Pouilly le Monial – formatrice et pompier volontaire s'élève à 200,00 € pour 4 heures de sensibilisation pour un groupe maximum de 12 jeunes. La municipalité constituera une liste si il y des demandes d'administrés.

Le tarif pour 4 heures d'initiation et de sensibilisation aux gestes de premier secours est d'un montant de 5,00€ par participant, payable à l'inscription pour l'engagement de ce dernier. Ce tarif est en vigueur à partir de 2025 et pour les années suivantes, sauf nouvelle délibération.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le projet de sensibilisation au babysitting pour les jeunes de 15 à 18 ans,**
- **APPROUVE le tarif de la formation qui s'élève à un montant de 200,00 €**
- **APPROUVE le tarif de l'inscription pour un montant de 5,00 € par participant**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion comptable,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

La Vice-présidente,
Marie-Claude CATALA



La secrétaire de séance
Sylvie THOMASSON

